

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

2022-262

Objet : Alternat rue Léon Charpentier

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande d'obtention d'un arrêté de police de la circulation en date du 1^{er} août 2022, déposée par M. Kévin Francheteau, domicilié 88 La Geltière 44210 Pornic, afin d'effectuer un raccordement AEP et Eaux Usées, au n°48 rue Léon Charpentier à Le Pallet (44330)

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Kevin Francheteau est autorisé à occuper le domaine public afin d'effectuer un raccordement AEP et EU, au n°48 rue Léon Charpentier à Le Pallet, à compter du 04 août 2022 et ce pour 15 jours.

A cette occasion, la circulation sera réglementée par un alternat manuel.

Le stationnement et l'accès aux piétons seront interdits au droit du chantier.

La vitesse sera limitée à 30 Km heure.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation réglementaire seront à la charge de M. Kévin Francheteau et sous sa responsabilité.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : La Directrice Générale des Services, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

- 2 AOÛT 2022

Au Pallet, le 1^{er} août 2022

Po/Le Maire,

L'adjoint à l'urbanisme et à la voirie,



Xavier RINEAU
Mairie-Atlantique